

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Champdôtre, dûment convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, le 29 juin 2023 à 19h00, à la mairie de Champdôtre, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

Début de la séance : 19h15.

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Quorum : 8

Étaient présents :

Jean-Louis LAGUERRE ; Philippe MAGDELAINE ; Christine MARCHAND ; Véra Lucia MYET ; Florence JACQUOT ; Marc-Antoine LUQUIN ; Philippe SORDEL ; Marc GREMERET ; Stéphanie HELIOT.

Étai(en)t absent(s) :

Frédéric BALANDRAUD ; Delphine GOMEZ ; Benoît NOURRY ; Sébastien SORDEL ; Vincent URSO.

Pouvoirs : Sébastien SORDEL donne pouvoir à Philippe SORDEL.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 juin 2023
- Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations qu'il a reçues du conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- Approbation du prix de vente d'une parcelle de terre pour la construction d'une unité de traitement d'eau potable à Champdôtre

Délibération n°2023/06/006 Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme Christine MARCHAND pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2023/06/007 Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 juin 2023

Le projet de procès-verbal de la réunion du 21 juin 2023 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil municipal.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 21 juin 2023.

Délibération n°2023/06/008 Compte-rendu des décisions prises par le maire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçues du conseil municipal :

- Aucune décision du Maire n'a été prise depuis le dernier conseil municipal du 21 juin 2023.

Délibération n°2023/06/009

Approbation du prix de vente d'une parcelle de terre pour la construction d'une unité de traitement d'eau potable à Champdôtre

Rapporteur : M. Jean-Louis LAGUERRE, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition faite par le SINOTIV'EAU, syndicat intercommunal alimentation eau potable et assainissement Ouche, Norge et Vouge domicilié à Fauverney, d'acquérir 1000 m² dans la parcelle E 241 dans le but d'ériger une unité de traitement d'eau potable à charbon actif.

La commune de Champdôtre est propriétaire de la parcelle cadastrée section E 241, Les Grands Pâtis, d'une surface de 86,7158 ha.

La vente d'une partie de la parcelle E 241 jouxtant la parcelle E 229, sur laquelle se situe l'actuelle station de pompage, permettrait au SINOTIV'EAU l'édification du bâtiment à proximité de cette station.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- De vendre au SINOTIV'EAU 1 000 m² de la parcelle E 241 au prix de 1 000,00€
- De recevoir de la part du SINOTIV'EAU une indemnité de perte de jouissance et de perte d'exploitation pour 2 000,00 €.
- Le bornage, les frais de notaire de la vente de la partie de la parcelle sont à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Délibération

Télétransmise en préfecture le :

30/06/2023

Publiée sur internet le :

30/06/2023

QUESTIONS DIVERSES – COMMUNICATIONS

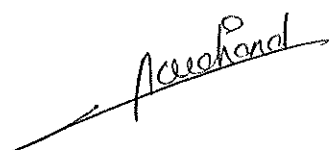
- Branchement fibre : quartier de la Tille non rattaché : cause : 1 poteau défectueux.
- Armoire sécurisée « anti-feu » pour l'Etat civil.
- 14 juillet (mise en place jeudi 16h30)
- Borne incendie accidentée Rue de la Gare
- Barrières arrachées + panneaux signalétiques entreprises
- Aménagement gravière Dugied (début septembre)
- Panneaux gravière pour lignes électriques Haute tension
- Vérification aire de jeux (finir les réparations prévues).

Commune de CHAMPDOTRE – Réunion du conseil municipal du 29 juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Les délibérations 2023/06/006 à 2023/06/009 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents Jean-Louis LAGUERRE ; Philippe MAGDELAINE ; Christine MARCHAND ; Véra Lucia MYET ; Florence JACQUOT ; Marc-Antoine LUQUIN ; Philippe SORDEL ; Marc GREMERET ; Stéphanie HELIOT.

La secrétaire de séance
Mme Christine MARCHAND



Le Maire
Jean-Louis LAGUERRE



En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée sur le site internet de la mairie le 30 juin 2023.

